

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 3 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Étaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Maria PARISIS, Sylvain COLIN, Françoise MORELLE, Marie-Christine RUELLE, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Étaient excusés :

Martine LAURENT a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Audrey COILLOT a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Sandrine CHEVALIER,
Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Alain SECONDA a donné procuration à Julien TAVERNIER.
David MORGANO a donné procuration à Maria PARISIS.
Delphine REMILI a donné procuration à Sylvain COLIN.
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Sébastien PERRIOT
Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 10 septembre au 28 novembre 2025.

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents à la séance du 30 septembre 2025, le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal correspondant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 20 % à CLESENCE pour les 43 logements collectifs rue de Cayeux.
- Approuve le transfert de garantie d'emprunt en faveur de SIA pour les 27 logements rue de Clermont Ferrand et appartenant jusqu'alors à SIGH.

- Approuve le protocole transactionnel proposé à ARDECO dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la piscine.
- Approuve un avenant concernant l'accord cadre pour l'entretien des Espaces Verts.
- Acte l'actualisation de l'AP/CP Piscine.
- Approuve la délibération budgétaire modificative n°1.
- Autorise l'ouverture des crédits d'investissement en 2026 à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget 2025.
- Approuve le versement de l'acompte de la subvention 2026 au CCAS.
- Émet un avis défavorable sur le projet d'implantation d'une unité de préparation Combustibles Solides de Récupération (CSR) de la société SUEZ sur l'Ecopole Afgora à Noyelles-Godault.
- Approuve la vente des terrains d'une contenance totale de 1670m², sise rue Marceau à Leforest pour un montant de 109 000 €.
- Approuve le déclassement de la parcelle ex AN1026 dans le domaine privé de la commune.
- Approuve la vente de la parcelle cadastrée AN1026 et précédemment déclassée, à Flandre Opale Habitat (FOH) pour un montant de 220 000 €.
- Acte le partenariat de co-production du spectacle « Les Chapeliers » avec la compagnie *Part 2 rien et le Département du Pas-de-Calais.*

À la majorité de ses membres, Mme Elodie FLAMENT et Mme Marie-Louise BOUSSEMART ne pouvant pas prendre part au vote concerné en tant que Président (e) ou Trésorier (e), le Conseil Municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle aux trois associations qui se sont investies dans l'organisation du marché de Noël.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention de 6 000 € auprès du Département pour l'année culturelle 2026.
- Approuve le renouvellement de la convention se rapportant au Réseau des Médiathèques de la CAHC.
- Approuve la Convention Territoriale Globale 2026-2030 proposée par la CAHC et la CAF.
- Acte l'avenant au contrat d'assurance statutaire du CDG62.
- Approuve la mise en place d'une convention avec le SDIS permettant ainsi de répondre aux obligations réglementaires de recyclage des maîtres-nageurs sauveteurs exerçant à la Piscine de LEFOREST.

Les membres du Conseil Municipal ont également pris connaissance :

- Du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin.
- Du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau et assainissement de la CAHC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h35.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie et disponible sur le site Internet de la ville www.villedeleforest.fr